



Fenêtres défectueuses et société fermée

Par **delcama**, le **05/03/2010** à **08:40**

Bonjour,

Depuis plus d'un an nous avons fait fabriquer et installer des fenêtres pvc oscillo-battantes.

Ces dernières dès leur pose ont présenté un problème de fermeture.

J'ai signalé mon problème et le gérant est venu, à tenté à plusieurs reprises de réparer mais en vain. Je n'ai donc pas réglé le solde (600 €) de ma commande (pour laquelle j'avais préalablement signé un devis).

Aujourd'hui, la société a fermé et, l'ex gérant (aujourd'hui salarié d'une autre société) nous informe qu'il procédera aux réparations qu'à la condition que nous lui adressions notre règlement.

1° sommes nous en tort de ne pas lui avoir signifié plus officiellement le dysfonctionnement de ces fenêtres (leur prestation était tellement déplorable, nous avons essayé de trouver un professionnel pour réparer mais personne n'a souhaité s'y aventurer mettant en avant notre garantie !). Cela dure depuis plus d'un an!

Aujourd'hui j'ai trouvé une structure qui accepterait de procéder aux réparations mais si cela ne fonctionne pas ? aurons-nous un recours ensuite ?

2° Payer le reliquat à une société qui n'existe plus ?

4° Que faudrait-il faire pour faire fonctionner la garantie ? faire une demande auprès du Procureur de la République ?

Merci pour l'ensemble des conseils que vous pourriez me donner.